

A LA CONVENTION DE COOPERATION

entre

**l'Université François-Rabelais de Tours (UFRT), U.F.R. de Droit,
Economie et Sciences sociales
France**

et

**l'Institut supérieur du Génie Appliqué (IGA) de Casablanca,
Maroc**

**concernant la délocalisation à Casablanca et Rabat du
« Master Management de la Qualité et des Projets »**

Compte tenu de la première convention de délocalisation de 1996 et de ses renouvellements de 2000, 2004, 2008, et du 26 novembre 2012, conclus entre l'Université François-Rabelais de Tours et l'Institut supérieur du Génie Appliqué (IGA) de Casablanca,

L'avenant suivant est passé :

ENTRE

- l'Université François-Rabelais de Tours, représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant, d'une part,

ET

- l'Institut supérieur du Génie Appliqué à Casablanca, représenté par son Président, Monsieur Abdelmajid Diouri,

ET

- l'Institut supérieur du Génie Appliqué à Rabat, représenté par son Président, Monsieur Mohammed Diouri, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Objet

Par le présent avenant, les partenaires manifestent leur volonté commune de poursuivre la délocalisation du Master Management de la Qualité et des Projets à l'IGA pour l'année universitaire 2015-2016.

Objectif

Forts de cette coopération, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre, au cours de la période 2015-2016, un double diplôme de Master en Marketing, localisé à l'IGA, et effectif dès la rentrée 2016/2017. Le diplôme s'appuiera, pour l'Université François-Rabelais de Tours, sur le parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Développement des Aptitudes Managériales Organisations, SPECIALITE Management de la Qualité et des Projets », et pour l'Institut supérieur du Génie Appliqué, sur le Master Management de la Qualité et des Projets.

Une convention spécifique précisant les conditions et les modalités (pédagogiques, financières) du double diplôme devra être signée entre les deux établissements en vue de mettre en place cette coopération pour la rentrée universitaire 2016/2017.

Autres

Tous les autres articles mentionnés dans la convention signée le 26 novembre 2012, et dans son avenant du 20 mars 2013, restent inchangés.

Exemplaires

Cet avenant a été rédigé en français en deux exemplaires.

Date effective

Cet avenant entrera en vigueur après approbation par les autorités compétentes. Cet accord est valide pour l'année universitaire 2015/2016. En cas de renouvellement de la convention, un nouveau texte sera présenté devant les instances ad-hoc, conformément à la réglementation en vigueur.

**UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS
DE TOURS**

Loïc VAILLANT
Président

Date:

**INSTITUT SUPERIEUR DU
GENIE APPLIQUE**

Abdelmajid DIOURI
President

Date:

**INSTITUT SUPERIEUR DU
GENIE APPLIQUE DE RABAT**

Mohammed DIOURI
President